

2013
2014

académie de Versailles

78 91 92 95

MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

CONSEILS ET REPÈRES



académie
Versailles



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



LE MOT DE MONSIEUR LE RECTEUR



Vous allez découvrir le métier de personnel enseignant et d'éducation dans l'académie de Versailles, qui se réjouit de vous accueillir et qui a le souci de vous accompagner au mieux dans vos nouvelles fonctions.

J'ai souhaité que le dispositif de formation qui a été conçu à votre intention vous permette de concilier service auprès des élèves et temps de formation.

J'ai demandé aux cadres de l'académie de se mobiliser pour vous proposer un temps d'accueil renforcé, en amont de la rentrée, entre le 27 août et le 2 septembre 2013.

Vous serez accompagné tout au long de l'année par un conseiller pédagogique « tuteur », collègue expérimenté auprès duquel vous pourrez trouver aide, conseils et conforter progressivement votre pratique professionnelle.

Vous bénéficierez également, au sein de l'établissement d'affectation, d'un dispositif d'accompagnement qui a été conçu en fonction du contexte local dans lequel vous allez prendre vos fonctions.

Je souhaite que ce dispositif vous apporte tout l'appui nécessaire à un moment important de votre parcours et qu'il vous permette de vous intégrer pleinement dans la vie de l'académie de Versailles.

Pierre-Yves Duwoye
Recteur de l'académie de Versailles
Chancelier des universités

SOMMAIRE

I. GUIDE PEDAGOGIQUE

- | | |
|---|----------------|
| 1 - PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT | PAGE 5 |
| 2 - STRUCTURER SON ENSEIGNEMENT | PAGE 6 |
| 3 - PREPARER SON PREMIER CONTACT | PAGE 7 |
| 4 - TRAVAILLER AU QUOTIDIEN | PAGE 8 |
| 5 - MAITRISER LES USAGES NUMERIQUES | PAGE 10 |
| 6 - EVALUER LES APPRENTISSAGES | PAGE 10 |
| 7 - CONNAITRE VOS RESPONSABILITES D'ENSEIGNANT | PAGE 12 |
| 8 - PORTER ATTENTION AUX ELEVES | PAGE 13 |

II. GLOSSAIRE PAGE 15

III. RESSOURCES GENERALES PAGE 17

IV. RESSOURCES DISCIPLINAIRES ET ACADEMIQUES

- | | |
|--|----------------|
| 1 - SITES DISCIPLINAIRES DE LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE | PAGE 18 |
| 2 - SITES DISCIPLINAIRES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE | PAGE 22 |

V. RESSOURCES : AIDE ET ECOUTE

- | | |
|--|----------------|
| AIDE AUX PERSONNELS VICTIMES DE VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE | PAGE 25 |
|--|----------------|

VI. DEVELOPPEMENT DES SIGLES PAGE 27

I. GUIDE PEDAGOGIQUE

Ce livret d'accueil, qui doit accompagner votre prise de fonction, présente les conseils et recommandations nécessaires pour remplir efficacement la mission qui vous est confiée. Ces conseils peuvent paraître difficiles à mettre tous en œuvre immédiatement, prenez cependant le temps de les lire une première fois globalement : les rubriques sont mentionnées dans l'ordre des situations que vous rencontrerez. Vous pourrez ensuite revenir aux différentes fiches selon vos besoins et les moments de votre activité professionnelle.

Votre mission

Vous prenez vos fonctions dans un établissement scolaire du second degré. Selon le type d'établissement, collège, lycée général, technologique ou professionnel, vous allez prendre en charge l'enseignement d'une ou deux discipline (s) sur une ou plusieurs classes de niveaux différents. Vous devrez vous montrer disponible et faire preuve de vos compétences afin de mener à bien vos cours, mettre en confiance et faire progresser vos élèves. (*circulaire n° 97-123 du 23 mai 1997*)

Vous devrez notamment :

- 1 - Agir de façon éthique et responsable
- 2 - Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer
- 3 - Travailler les disciplines enseignées et avoir une bonne culture générale
- 4 - Concevoir et mettre en œuvre son enseignement
- 5 - Organiser le travail de la classe
- 6 - Prendre en compte la diversité des élèves
- 7 - Evaluer les élèves
- 8 - Travailler en équipe au sein de la discipline et de l'établissement
- 9 - Vous informer et vous former (d'après l'*arrêté du 12 mai 2010*)

1 - PRENDRE CONTACT AVEC L'ETABLISSEMENT

La première étape consiste à prendre contact avec le chef de l'établissement où vous allez exercer. Il vous donnera toutes les informations nécessaires à votre prise de fonction.

→ Quelles questions poser au chef d'établissement ?

- *Quelles classes vais-je avoir en responsabilité ?*
 - demander l'organisation des enseignements [des cours] dans chacune de vos classes [par exemple, la répartition des groupes, dédoublements, dispositifs particuliers comme les Travaux Personnels Encadrés, les Enseignements Généraux Liés à la Spécialité [EGLS], l'accompagnement personnalisé, les enseignements d'exploration,
 - se faire préciser les conditions matérielles d'enseignement de votre discipline [salles spécialisées, documentation, matériel...]
 - demander l'accès à son cahier de textes via la plate-forme numérique.

- *Quelles sont les personnes à contacter ?*
 - mon tuteur ;

- la personne référent de la discipline [coordinateur de discipline ou chef de travaux] ;
- les professeurs principaux des classes que j'ai en responsabilité ;
- les collègues auxquels je peux m'adresser si j'ai des questions à poser ;
- le professeur documentaliste, auprès duquel je peux trouver les manuels scolaires ;
- les collègues qui accepteraient que j'assiste à quelques cours.

• *Dans quel contexte vais-je enseigner ?*

- l'établissement : environnement géographique et socioculturel ;
- le profil des élèves ;
- la présence d'élèves en situation de handicap ;
- les spécificités pédagogiques de l'établissement [règles de fonctionnement].

→ **Quels documents demander en priorité ?**

- mon emploi du temps ;
- les programmes ou les référentiels et leurs documents d'accompagnement, le socle commun de connaissances et de compétences : où se les procurer ?
- les manuels choisis dans l'établissement : à qui les demander ?
- le règlement intérieur de l'établissement ;
- les cahiers de textes des classes ;
- le livret d'accueil de l'établissement, s'il y en a un ;
- le projet d'établissement.

→ **Quelques questions matérielles à résoudre**

Demander :

- s'il y a des clés pour ouvrir les salles ;
- comment faire dupliquer des documents ou des sujets de devoirs ;
- où se procurer un vidéoprojecteur ou tout autre matériel ;
- à visiter l'établissement pour repérer l'administration, l'infirmerie, les bureaux des conseillers principaux d'Education [CPE], les salles spécialisées, le centre de documentation et d'information [CDI], les équipements sportifs, etc.

2 - STRUCTURER SON ENSEIGNEMENT

→ **Prendre connaissance de votre emploi du temps**

L'emploi du temps du professeur donne les informations suivantes :

- **la répartition des heures de cours dans la semaine ;**
- les différents temps d'enseignement au sein de ses classes afin de prévoir les modalités de travail avec les élèves. En effet, on travaille différemment selon la structure du cours : classe entière, groupes, aide individualisée, modules, travaux pratiques [TP] ou encore dans le cadre de dispositifs particuliers, comme les travaux personnels encadrés [TPE] au lycée d'enseignement général et technologique, les enseignements généraux liés à la spécialité [EGLS] en baccalauréat professionnel ou les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP) en CAP dans les lycées professionnels (SEP en lycée polyvalent), l'accompagnement personnalisé [AP]
- l'alternance des semaines : des cours peuvent n'avoir lieu qu'une semaine sur deux. Dans ce cas, il peut y avoir un planning des semaines A et B.

→ **Prendre connaissance de l'organisation annuelle**

Le planning de l'année donne des informations qui permettent de prévoir le rythme des séquences, en tenant compte du :

- calendrier annuel et la répartition des semaines A et B ;

- calendrier des épreuves communes [les devoirs communs à un niveau de classe, les examens blancs...];
- du calendrier des examens ;
- planning des sorties ou voyages prévus pour les classes dont on a la charge, etc. ;

En **lycée professionnel**, il faut tenir compte des périodes de formation en milieu professionnel [PFMP] et des évaluations sous forme de contrôle en cours de formation [CCF].

→ Prendre connaissance des instructions officielles

L'enseignement est régi par des instructions officielles et des programmes ou référentiels nationaux, le plus souvent accompagnés de documents d'accompagnement à l'intention des enseignants. Ce sont les références qui régissent les contenus, les modalités d'enseignement et l'évaluation.

En **lycée professionnel** (LP), il faut aussi se référer aux documents relatifs à l'organisation et à l'évaluation des périodes de formation en milieu professionnel [PFMP].

Où se procurer ces textes ?

- au CDI (centre de documentation et d'information de l'établissement) ;
- en ligne sur le site du ministère [<http://www.eduscol.education.fr>] ou du centre national de documentation pédagogique - CNDP-SCÉREN [<http://www.cndp.fr>] ;
- en ligne sur le site académique : <http://www.ac-versailles.fr>.

→ Repérer les manuels et les documents pédagogiques à disposition pour préparer les cours.

Les manuels servent de support pour le travail des élèves et peuvent aider à la préparation des cours mais ils ne constituent pas la référence officielle. Il ne s'agit pas, pour le professeur, d'exploiter systématiquement avec les élèves toutes les rubriques du livre mais de choisir celles qui servent ses objectifs. **Ne pas considérer que tout ce qui se trouve sur des sites Internet a valeur de modèle.**

3 - PREPARER SON PREMIER CONTACT

Votre premier contact avec les élèves est aussi important pour vous que pour eux. Les élèves vont tester votre attitude et porter un jugement sur vos propos. C'est pourquoi vous serez attentif à votre tenue vestimentaire, qui sans être stricte ou sévère, doit être correcte. De même, vous serez attentif à ne pas adopter un langage trop familier.

Préparez votre première intervention en établissant un plan de ce que vous devrez dire lors du premier cours.

Soyez attentif aux réactions des élèves. Pensez à bien gérer le temps.

→ Se présenter

Positionnez-vous d'entrée en tant qu'enseignant mais n'insistez pas sur le fait que vous êtes débutant.

Ecrivez votre nom au tableau ; ayez une attitude assurée, restez debout et déplacez vous, adressez-vous à tous les élèves, utilisez le tableau, etc.

→ Établir un « contrat pédagogique » avec les élèves

Vous informer s'il existe un projet de l'équipe pédagogique et vous intégrer au travail d'équipe, ce qui vous permettra de préciser aux élèves :

- quelles seront les modalités de travail : périodicité et niveau d'exigence des leçons et des exercices, recherches, devoirs à faire la maison ;

- les modalités d'évaluation.

Afin d'établir de bonnes conditions de travail, précisez quelques exigences et règles de régulation simples et indiquez des limites simples et raisonnables.

Établissez une sorte de contrat portant sur :

- l'emplacement des élèves : places fixes ou libres ;
- les modalités d'intervention des élèves : gestion de la prise de parole ;
- quelques règles élémentaires de comportement (cf. règlement intérieur) ;
- les conditions de travail : l'emploi du temps, les outils demandés, les supports et les ouvrages utilisés, la présentation des devoirs, respect du plan de classe, etc.

→ **Faire connaissance avec les élèves**

- Faites remplir **une fiche individuelle limitée aux besoins de votre enseignement** : si vous avez besoin d'en savoir plus, vous aurez accès, auprès de l'administration, du professeur principal à des informations plus précises sur les élèves [niveau général, progression, contexte familial].
- Apprenez à reconnaître vos élèves et à utiliser leur prénom.

4 - TRAVAILLER AU QUOTIDIEN

→ **Préparer ses cours**

Planifiez les cours en tenant compte du calendrier scolaire, des jours fériés, des sorties scolaires éventuelles, les périodes de formation en milieu professionnel.

Afin de ne pas vous laisser surprendre par le temps, prenez en compte aussi la date des examens et la fin effective des cours dans les établissements qui sont centre d'examen.

Préparez rigoureusement chaque séance : n'hésitez pas à solliciter vos collègues.

Établissez votre préparation en tenant compte de chacun des points suivants : quelle est la finalité du cours ? Fixez-vous des objectifs précis et pas trop nombreux ; comment se déroulera le cours ?

Prévoyez :

- la gestion du temps et la stratégie pédagogique retenue pour la séance ;
- le temps consacré à chaque activité ;
- les traces écrites ;
- le matériel dont vous aurez besoin et/ou que vous mettrez à la disposition des élèves ; avec quels documents ? Choisissez avec soin les différents supports que vous utiliserez : rétroprojecteur, tableau, vidéoprojecteur, tableau numérique interactif [TNI], fiche photocopiée, livre, etc. Ces supports doivent servir votre propos en l'éclairant ou en l'illustrant ; comment faire travailler les élèves et les évaluer ?
- ce que vous demanderez aux élèves de faire ;
- sous quelle forme (exercices, travail en groupe, recherches, au CDI, etc.) ;
- l'accès aux ressources.

→ **Le matériel demandé aux élèves**

S'informer auprès du chef d'établissement des listes de matériel demandé aux familles. Si dans votre discipline une liste a été fournie, s'y conformer. Si ce n'est pas le cas, veillez à rester raisonnable. N'hésitez pas à échanger sur ce sujet avec votre tuteur.

→ **Mettre en œuvre**

Afin d'obtenir l'adhésion des élèves, de les mobiliser et de les impliquer dans leur apprentissage, voici quelques conseils pratiques :

- écrire au tableau de façon lisible et organisée ;
- utiliser à bon escient un rétroprojecteur ou un vidéoprojecteur relié à un ordinateur permet souvent de changer de rythme, d'illustrer le cours, de poser collectivement la problématique ;
- faire des synthèses intermédiaires en interaction avec les élèves ;
- exploiter les réponses des élèves et faire reformuler si nécessaire mais sans attendre forcément "le mot juste" ;
- écouter et valoriser la parole de tous les élèves en relation avec le cours ;
- s'exprimer clairement ;
- soigner le trace écrite ;
- solliciter les élèves ;

La formulation des questions est importante

La manière de questionner a des incidences sur l'attention des élèves.

Les questions peuvent induire :

- un malentendu ou au contraire éveiller la curiosité ;
- permettre de poser clairement une problématique.

On peut interroger à la cantonade pour permettre à toute la classe de s'approprier la question ou bien interroger nominativement tel élève ; on peut relancer la question vers un autre élève, demander de reformuler, de compléter ce qui vient d'être dit, etc.

→ Quelques conseils pour gérer le groupe classe

En début du cours :

- faites entrer les élèves dans le calme, en les accueillant à la porte ;
- mettez-les en condition de travail dès le début, en leur demandant de sortir leurs affaires ;
- procédez à l'appel [cahier d'appel] ;
- demandez le silence et enchaînez rapidement, par exemple par un rappel de la séance précédente ou par des consignes claires ;
- présentez brièvement le cadre et le contenu de la séance.

Pendant la séance :

- circulez, observez le travail des élèves ;
- modulez le son de la voix : changer de ton et se rapprocher des élèves inattentifs ou dispersés suffit souvent à les remettre au travail ;
- veillez au langage que vous adoptez et assurez-vous que les élèves comprennent votre message ;
- donnez du rythme au cours : en questionnant et en distribuant la parole ... sans vous laisser accaparer par un seul élève ou un petit groupe d'élèves ;
- ne restez trop longtemps sur une question que les élèves ont visiblement du mal à comprendre, vous y reviendrez plus tard sous une autre forme ;
- évitez dans toute la mesure du possible d'exclure les élèves de votre cours. Attention, vous en êtes responsable !

Rappelez-vous toujours que l'enseignant :

- doit être juste et constant dans ses exigences, les élèves y sont très sensibles ;
- doit se positionner en tant qu'adulte face à des adolescents (surtout en formation initiale) et qu'il faut parfois faire acte d'autorité.

D'une manière générale, il faut trouver un équilibre entre *fermeté* et *souplesse*, éviter d'osciller entre autorité et autoritarisme mais installer son autorité en assumant son rôle d'adulte bienveillant et protecteur.

→ Et si malgré cela, des élèves sont agités ou perturbent la classe

Il vaut mieux ne pas s'énerver, ne pas élever la voix inutilement et, surtout, ne pas réagir trop vite et ne pas prendre d'initiatives qui ne pourraient être suivies d'effets, par exemple une punition démesurée ou en contradiction avec le règlement intérieur.

Il vaut mieux commencer par demander à l'élève de venir à la fin du cours et avoir un entretien avec lui.

Vous n'êtes pas seul, n'hésitez pas à vous ouvrir de l'attitude de tel élève à votre tuteur, au professeur principal et à l'équipe pédagogique de la classe, au conseiller principal d'éducation [CPE] ou au chef d'établissement.

Ne gardez pas vos difficultés pour vous.

Des conseils et/ou des documents spécifiques à certaines disciplines sont à disposition sur le site académique.

5 - MAITRISER LES USAGES NUMERIQUES

L'hyperconnexion des élèves via les ordiphones, la surcharge informationnelle et l'expression des élèves sur Internet peuvent compliquer, au quotidien, la gestion de la classe (usage inopportun, remise en cause de la parole de l'enseignant, publication sur les réseaux sociaux) mais aussi être un atout pédagogique (travail collaboratif, entraide, mise en place d'une pédagogie différenciée).

Pour accompagner les enseignants dans l'éducation aux médias numériques indispensable à la mise en place de bonnes pratiques, l'ENUMA [Environnement NUMérique de l'Avenir] Ctoutnet (<http://www.ctoutnet.fr>) propose :

- des articles sur la connaissance des aspects pédagogiques liés à l'usage d'Internet en classe (droits et des devoirs, communication publication et validité de l'information))
- des ressources utilisables en classes, notamment les mémoTICE (<http://www.ctoutnet.fr/memotice>)
- des retours d'usage
- des stages au plan académique de formation (<http://www.paf.ac-versailles.fr/fiche.asp?id=35709> et <http://www.paf.ac-versailles.fr/fiche.asp?id=35702>)

6 - EVALUER LES APPRENTISSAGES

→ L'évaluation est une préoccupation constante de tous les partenaires et acteurs du système éducatif. Elle intervient tout au long de l'enseignement.

• **Pour l'élève** : l'évaluation lui permet de se situer et de mesurer l'effort accompli. Elle l'aide à repérer le niveau de ses acquis, à identifier des difficultés, des lacunes d'apprentissage. Elle invite l'élève à travailler régulièrement, elle permet de le motiver et, suivant les résultats, contribue à l'encourager ou à l'alerter.

• **Pour l'enseignant** : l'évaluation permet d'apprécier l'efficacité de son enseignement, de vérifier la compréhension des acquis de ses élèves, d'ajuster ses méthodes de travail et la progression qu'il a prévue.

L'évaluation concerne toutes les phases de l'enseignement, avant, pendant et après la situation d'enseignement. Elle comporte trois grands volets complémentaires :

• **L'évaluation diagnostique** permet de tenir compte des acquis des élèves, de leurs lacunes, de leur niveau, de leurs centres d'intérêt... Elle peut s'effectuer par oral ou par écrit, par le biais d'une fiche préliminaire ou d'un test.

• **L'évaluation formative** sert à former ou à instruire, accompagne toutes les phases d'apprentissage. Elle se fonde sur la vérification de la compréhension des élèves et elle se saisit des erreurs et des difficultés pour aider les élèves à progresser. Pour cela, l'enseignant

vérifie constamment le niveau d'adhésion et de compréhension des élèves, identifie les erreurs et les difficultés. Il repère les causes des erreurs et des difficultés et intervient « à chaud » afin de compléter une explication, d'apporter des contenus, de préciser une consigne.

- **L'évaluation sommative**, s'inscrit le plus souvent à la fin d'une ou plusieurs phases d'apprentissage et elle vise à vérifier le degré de maîtrise des contenus transmis. L'évaluation sommative s'établit au regard des acquis que vous souhaitez valider : des capacités, des connaissances, des aptitudes, des raisonnements, des méthodes de travail, etc.

De plus, l'**évaluation certificative**, peut être ponctuelle [examen terminal] ou en contrôle en cours de formation [CCF] dans certains enseignements. Elle est prise en compte pour la délivrance du diplôme. Assurez-vous auprès de vos collègues plus expérimentés que l'évaluation prévue est en accord avec les textes officiels.

→ Quelques conseils pour les contrôles et les interrogations afin d'éviter des recours et des discussions stériles...

- **Viser la simplicité et la faisabilité**, tant pour les élèves qui auront à y répondre que pour le professeur qui aura à le corriger.

Il faut avoir quelques principes simples à l'esprit :

- se demander ce qu'on veut évaluer et veiller à ce que les questions soient en relation avec ce qui a été enseigné ;
- adapter la durée des travaux en fonction de l'âge des élèves, de la complexité du sujet abordé, de la forme d'évaluation choisie ;
- vérifier la clarté de la formulation et la qualité des documents ;
- vérifier que les éléments fournis sont adaptés : ajuster la forme des questions, la terminologie, les consignes, les documents, les fiches, les graphiques ;
- veiller à ce que l'ensemble ne soit ni trop facile ni trop difficile pour les élèves.

• **Prévoir la correction et la notation**

- établir des questions qui conduisent à une évaluation objective : viser l'équité et éviter toute évaluation arbitraire qui peut conduire à une situation d'injustice ;
- en amont, envisager les types de réponses possibles et établir un nombre limité de critères. Par exemple, prise en compte d'une consigne, justesse de la réponse, niveau de compréhension, aboutissement d'une réalisation, etc.

• **Corriger, annoter, noter**

- préciser sur la copie le niveau global du devoir et rédiger une appréciation susceptible d'aider l'élève à progresser ;
- mettre en évidence les qualités principales et les points à améliorer.

Afin d'être efficace, il faut corriger dans les plus brefs délais et rendre rapidement leurs copies aux élèves : cela permet à l'enseignant de réajuster sa progression et à l'élève de s'approprier les remarques individuelles et collectives.

Les notes peuvent aller de 0 à 20, il ne faut pas hésiter à utiliser toute l'échelle de notation en sachant que le zéro renvoie autant à l'enseignant qu'à l'élève

On peut donner des coefficients différents suivant que les notes relèvent de travaux en vue d'une évaluation en cours d'apprentissage ou de travaux de synthèse. Il est important de réfléchir avec les collègues de votre discipline aux exigences attendues et aux critères de notation.

• Exploiter la correction

- demander aux élèves de lire les appréciations, de corriger eux-mêmes les erreurs sur le devoir, de refaire les exercices, etc. ;
- si et seulement si cela s'avère nécessaire, prévoir une correction collective qui peut servir à développer une solution originale, mettre l'accent sur une méthode, reprendre des aspects mal compris par l'ensemble des élèves ;
- sélectionner les parties du devoir à corriger collectivement.

• Encadrer un devoir sur table

Pour le professeur, surveiller un devoir sur table est un moment privilégié pour observer les élèves au travail. Il peut par la suite leur donner quelques conseils utiles.

L'objectif étant d'évaluer leur production individuelle, tous les élèves doivent être placés dans de bonnes conditions de travail :

- préciser quels sont les documents et les outils autorisés ;
- préciser s'il s'agit d'un exercice individuel ou collectif ;
- instaurer le silence, favoriser la concentration, éviter les interventions répétées du professeur ;
- informer du temps restant.

• Remplir les bulletins trimestriels

Le bulletin trimestriel doit comporter des commentaires constructifs sous forme de conseils précis et personnalisés.

Les commentaires relatifs à chaque élève doivent comporter, d'une part, une appréciation sur ses performances scolaires, valorisant ses points forts et l'encourageant à progresser et, d'autre part, des conseils précis sur les moyens d'améliorer ses résultats. Il convient que les appréciations portées soient suffisamment détaillées et nuancées ainsi que respectueuses de la personne de l'élève.

Présentation et contenu des bulletins trimestriels - Circulaire n° 99-104 BO n°28 du 15 juillet 1999.

• Orientation des élèves

Un suivi personnalisé et régulier des élèves est nécessaire ; l'évaluation a des conséquences sur leur orientation. Les efforts, les progrès, les possibilités de l'élève doivent intervenir dans une orientation positive proposée en tenant compte de son projet personnel. Si elle fait l'objet d'une réflexion au sein de l'équipe pédagogique, il importe d'instaurer très tôt un dialogue avec les familles.

7 - CONNAITRE VOS RESPONSABILITES D'ENSEIGNANT

L'enseignant est appelé à exercer sa responsabilité dans l'établissement.

La mission de l'enseignant s'exerce devant ses élèves dans le cadre de la classe et hors de la classe. De ce fait, elle inclut une obligation de surveillance des élèves qui doit s'entendre au sens large. Cette obligation comporte non seulement la vigilance immédiate, mais encore les précautions nécessaires pour qu'elle soit générale et efficace. À ce titre il est amené à :

→ **Respecter les horaires de l'établissement, être ponctuel**

C'est une obligation mais c'est aussi un acte pédagogique. La rigueur s'impose ainsi à l'élève par l'exemple.

En cas de retard ou d'absence inopinés, vous devez prévenir le chef d'établissement et en justifier la cause.

En cas d'absence programmée, vous devez demander une autorisation au chef d'établissement. Ce dernier pourra vous demander de remplacer des cours.

→ **Veiller à la sécurité**

Les élèves doivent continuellement être sous la surveillance du professeur qui en est responsable et, à ce titre, doit veiller à :

- faire l'appel en début d'heure pour signaler les élèves en retard ou absents ;
- faire accompagner les élèves qui doivent quitter la classe pour des raisons impérieuses par les élèves délégués ;
- ne pas libérer les élèves avant la fin d'un cours ;
- connaître et respecter les normes de sécurité [ateliers, laboratoires, etc.].

→ **Assister à des réunions et à des rencontres**

Votre participation est nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Vous allez être sollicité pour participer :

- aux conseils de classe et à leur préparation. Les conseils de classe réunissent l'équipe éducative, pluridisciplinaire, d'une classe pour analyser les résultats des élèves ;
- aux conseils d'enseignement [réunions de l'équipe disciplinaire qui examine les questions propres à la discipline] ;
- aux réunions organisées à l'initiative du chef d'établissement ;
- aux réunions entre parents et professeurs.

Vous serez aussi amené à rencontrer individuellement des parents, à leur demande ou à votre initiative.

→ **Remplir le cahier de textes**

Le cahier de textes (même dans le cadre d'un cahier informatisé disponible sur le site de l'établissement) est un document officiel et public :

- il vise à renseigner les élèves, les parents et l'équipe pédagogique sur le contenu et les modalités du cours ainsi que sur le travail demandé aux élèves (leçon à apprendre, exercices, recherches, etc.) ;
- il permet d'avoir une vue globale de la progression et de la réguler ;
- Il est visé par le chef d'établissement et informe les inspecteurs du travail accompli dans la classe.

Il est nécessaire de s'assurer que les élèves notent bien le travail à faire.

→ **Évaluer les apprentissages**

Contrôler les acquisitions des élèves implique que le travail demandé soit corrigé et annoté. (Se reporter au chapitre « Évaluer les apprentissages »)

8 - PORTER ATTENTION AUX ELEVES

Les adolescents que nous formons sont les adultes de demain, ce sont des êtres et des citoyens en devenir. Pour les accompagner, la bienveillance, l'écoute, l'attention et l'aide sont nécessaires. La classe doit être le lieu de la valorisation et de la promotion de l'estime de soi afin que chaque élève puisse apprendre et réussir en toute confiance. Pour construire la relation éducative et pédagogique, il est essentiel de connaître et reconnaître chacun de ses élèves dans sa singularité et ses compétences, quelles qu'elles soient.

Des élèves présentent des difficultés scolaires, comportementales, refusent l'autorité, s'isolent... ils peuvent mettre à mal l'enseignant et la classe. Ces manifestations se révèlent être bien souvent des signes de fragilité, d'angoisse, voire de souffrance. Il convient d'être

vigilant vis-à-vis de chacun. Croiser les regards avec les différents professionnels de l'établissement (professeur principal, CPE, pôle médico-social, COP...) peut permettre d'apporter des réponses adaptées aux situations difficiles, complexes que peuvent vivre certains jeunes et leur famille.

II. GLOSSAIRE

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

L'accompagnement éducatif, c'est accueillir les élèves après les cours pour leur proposer une aide aux devoirs et aux leçons, un renforcement de la pratique des langues vivantes, des activités culturelles, artistiques ou une pratique sportive. Il repose sur des enseignants volontaires.

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève qui s'organise autour de trois activités principales : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation.

L'accompagnement personnalisé est conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits. Il peut, par exemple, prendre la forme d'un suivi plus particulier d'un ou de quelques élèves, via l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Dans tous les cas, la liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes pédagogiques doit leur permettre de répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève avec toute la souplesse nécessaire.

L'accompagnement personnalisé doit permettre aux élèves de développer leurs compétences de base et de renforcer leurs méthodes transversales. À ce titre, il peut privilégier un travail sur la prise de notes, l'organisation du travail personnel, la recherche documentaire, la gestion du temps, etc.

COMPETENCES

C'est un ensemble de connaissances, de capacités et d'attitudes organisées par un individu en vue de contribuer, de façon adaptée, à l'accomplissement d'une activité. Dans une situation concrète ou un contexte donné, une compétence se traduit par des actions ou comportements généralement observables. Les comportements ou/et les résultats de l'action sont mesurables ou évaluables. Chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées, mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie, comme l'ouverture aux autres, le goût pour la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité.

TACHE COMPLEXE

Elle intègre des capacités, des connaissances, des stratégies, des habiletés, des attitudes dans un **processus** (composantes) débouchant sur des **manifestations**. L'enseignement doit respecter cette complexité. Il ne suffit pas de mettre les élèves deux par deux pour développer la compétence à coopérer, pas plus qu'il ne suffit de les lancer sur Internet pour développer la compétence à traiter de l'information. La tâche complexe est plus que son énoncé ou que son sujet : c'est la mobilisation cyclique et répétée, dans des contextes de plus en plus élaborés, d'un processus qui sollicite simultanément toutes les **composantes** de chaque compétence.

ÉVALUATION

Opération qui permet de juger dans quelle mesure des objectifs éducatifs sont atteints par les élèves. Le jugement consiste à comparer la production de l'élève à une norme préalablement fixée. On évalue toujours en vue d'une décision à prendre. Par exemple : attribuer un diplôme – modifier la planification d'une séquence – constituer des groupes de niveau... C'est un instrument de formation. Elle apporte des éléments utiles à la régulation des activités d'apprentissage. Cette démarche permet la progression dans les apprentissages par le biais d'activités adaptées. Elle est présente dans tout processus éducatif, selon diverses modalités.

LES ACTEURS DE L'ÉTABLISSEMENT

- L'**équipe de direction** est composée du chef d'établissement, de son adjoint et du gestionnaire ; elle constitue l'organe exécutif de l'établissement et représente l'État au sein de l'établissement. Le proviseur (lycée) ou le principal (collège) prépare et exécute les délibérations du CA. Il a autorité sur l'ensemble des personnels. Il joue un rôle primordial en tant qu'animateur du projet d'établissement.
- Le **chef des travaux** des lycées technologiques et professionnels a une fonction d'organisateur et de conseiller du chef d'établissement.
- Le **conseiller principal d'éducation (CPE)** exerce ses responsabilités dans le cadre de la vie scolaire (conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement des adolescents). Il organise la vie collective hors du temps de la classe, en étroite liaison avec la vie pédagogique de l'établissement.
- Le **conseiller d'orientation psychologue (COP)** concourt à la préparation des choix scolaires et professionnels des élèves et met en œuvre l'éducation à l'orientation. Il exerce également dans un centre d'information et d'orientation (CIO).
- L'**assistant(e) social(e) scolaire** conseille les jeunes qui connaissent des difficultés sociales ou familiales et travaille en liaison avec le CPE.
- L'**infirmière** assure les soins et contribue à l'éducation pour la santé et à la sensibilisation aux problèmes d'hygiène et de sécurité.

III. RESSOURCES GENERALES

- **Ministère de l'Éducation nationale** : www.education.gouv.fr

Adresse : 110, rue de Grenelle, 75357 Paris Cedex 07 - Tél. 01 55 55 10 10

- **Direction de l'Enseignement scolaire** : www.eduscol.education.fr

Eduscol, lieu d'informations et d'échanges sur tous les aspects de l'enseignement.

- **Le site de l'académie de Versailles** : www.ac-versailles.fr

- **Le site du Centre national de documentation pédagogique et la « Librairie de l'éducation »** : www.cndp.fr

Adresse : 13, rue du Four [métro : Mabillon] 75006 Paris - Tél. 0 800 008 212 - Tcp. 01 46 34 82 01

- **Le site du Centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Versailles [CRDP]** : www.crdp.ac-versailles.fr

Adresse : 2 rue Pierre Bourdan, 78160 Marly-le-Roi - Tél. 01 78 64 52 00

- **Service Interacadémique des Examen et des Concours [SIEC]** : www.siec.education.fr

Adresse : 7 rue Ernest Renan 94110 Arcueil - Tél. 01 49 12 23 00

- **Eduscol** – www.eduscol.education.fr

Eduscol énonce les programmes du collège, du lycée général et technologique et du lycée professionnel et propose des ressources pédagogiques, un espace d'échange...

- **Educasource** - www.educasource.education.fr

Educasource propose des milliers de références et de notices documentaires, la liste des produits multimédias éducatifs *reconnus d'intérêt pédagogique par le ministère de l'Éducation nationale* [RIP].

- **Internet responsable** - www.cndp.fr/internet-responsable/

Portail national de ressources pour cadrer les usages du numérique en classe.

IV. RESSOURCES DISCIPLINAIRES ET ACADEMIQUES

Vous trouverez sur la page « pédagogie » du site de l'académie de Versailles de nombreuses informations utiles : http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/c_5040/pedagogie

1 - SITES DISCIPLINAIRES DE LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

→ Arts Appliqués

Site disciplinaire : <http://www.arts-appliques.ac-versailles.fr/>

→ Arts Plastiques

Site disciplinaire : <http://www.artsplastiques.ac-versailles.fr/>

Les arts plastiques en LP : <http://www.arts-appliques.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique50>

→ Biochimie, génie biologique

Site disciplinaire : <http://www.genie-bio.ac-versailles.fr/>

→ Documentation

Site disciplinaire : <http://www.documentation.ac-versailles.fr/>

→ Éducation Musicale

Site disciplinaire : <http://www.educamus.ac-versailles.fr/>

• **Conseils pour les premières semaines**

- Disposer d'un **répertoire de chants**, restreint mais parfaitement maîtrisé (connaissance par cœur des paroles, accompagnement fluide sur instrument polyphonique, mélodie correspondant bien aux capacités vocales et expressives du professeur – dont la qualité d'interprétation sera déterminante - mais aussi et surtout à la tessiture de la classe).

- Prévoir d'emblée une **première séquence par niveau d'enseignement**, dont le sujet soit facilement accessible aux élèves. Voir des exemples sur le site académique Éducation musicale (<http://www.educamus.ac-versailles.fr/>). Ce sujet permettra de justifier le choix du chant, et la façon de le travailler.

- Indiquer immédiatement aux élèves que l'**organisation des cahiers** se fera par séquence, et non par type d'activité.

- Ne pas prévoir de « **règlement intérieur** » spécifique à l'Éducation musicale : consulter celui de l'établissement et la façon dont il est appliqué (auprès des collègues plus anciens, le jour de la pré-rentrée). L'Éducation artistique est un enseignement « comme les autres ».

• **Éléments essentiels à plus long terme**

- Le cours d'Éducation musicale réserve une place **équilibrée à la perception et à la production**. Il ne s'agit pas non plus de faire 30 minutes d'écoute puis 30 minutes de chant (*la voix étant le cœur de la discipline*) : les deux peuvent se mélanger à plusieurs moments. Cela sera d'autant plus facile à faire que les principales compétences visées pendant la séquence pourront se retrouver à la fois dans les écoutes et dans les pratiques musicales.

- Ne pas attendre la fin d'une séquence pour envisager une **évaluation**. Dans quasiment chaque cours il est possible d'évaluer quelques élèves par rapport à l'évolution de leurs capacités, de leurs connaissances ou de leurs attitudes. Souvent de façon orale, et de façon formative (en leur faisant comprendre comment progresser).

- Se situer expressément comme partie prenante dans le **Socle commun**. Cela signifie notamment qu'il faut demander (dès le premier trimestre, auprès du Chef d'établissement) quels sont les items du socle auxquels l'Éducation musicale participe *dans ce collège* (au niveau de la validation ensuite pour le *Livret Personnel de Compétences*).

- Travailler en collaboration avec les autres disciplines abordant les arts (les Arts plastiques... mais aussi le français ou l'histoire-géographie). Pour cela demander rapidement quels sont les *thèmes* choisis pour l'**Histoire des arts** dans l'établissement : certains sujets de séquence pourront s'y référer. Vous pouvez aussi visiter le site www.hda.ac-versailles.fr

→ **Économie et Gestion**

Site disciplinaire : <http://www.creg.ac-versailles.fr/>

→ **Éducation Physique et Sportive**

Site disciplinaire : <http://eps.ac-versailles.fr/>

→ **Histoire – Géographie**

Site disciplinaire « *Strabon* » : www.histoire.ac-versailles.fr

• **Les ressources disponibles qui aident à traiter le programme**

Les divers éléments de documentation qui suivent n'ont pas la valeur réglementaire des programmes. Mais ils engagent l'institution qui les valide, les diffuse ou encourage leur utilisation.

Le professeur dispose de diverses publications pédagogiques préparées à son intention pour l'aider dans sa mission d'enseignement.

• **Les documents d'accompagnement et les fiches ressources**

Ces documents sont conçus sous l'autorité de l'inspection générale. Des documents d'accompagnement concernant les nouveaux programmes des classes de première et terminale des séries technologiques STMG (ex STG) et ST2S sont disponibles sur *Eduscol*.

Pour le collège, des « fiches ressources » concernant les nouveaux programmes pour les classes de 6^e, 5^e, 4^e et 3^e à partir de la rentrée 2012 (histoire, géographie et éducation civique) sont consultables sur *Eduscol*.

Pour le lycée, les fiches « ressources pour la classe » concernant les nouveaux programmes d'histoire-géographie et d'ECJS des classes de seconde, de première (séries générales), de Terminale ES, L et S pour l'option, sont également diffusées sur *Eduscol*.

• Les ressources mises en ligne sur les sites académiques

La discipline est présente sur tous les sites des académies, généralement sous les rubriques « disciplines » ou « pédagogie ». L'inspection pédagogique régionale assume la responsabilité éditoriale des informations et des documents qu'elle diffuse par ce média. Outre les textes réglementaires, pédagogiques ou administratifs, des collections souvent très importantes de documents utiles au travail en classe, et notamment ceux élaborés par les professeurs formateurs, sont ainsi mises en ligne.

Parmi les autres sites importants, il convient de signaler aussi :

Site de Paris : http://www.ac-paris.fr/portail/jcms/sites_10587/disciplines-histoire-geographie-portail

Site de Créteil : <http://hgc.ac-creteil.fr/spip/>

Site d'Aix-Marseille : http://www.ac-aix-marseille.fr/pedagogie/jcms/c_43559/accueil

• Le portail des professionnels de l'éducation : <http://www.educasources.education.fr/>

Il offre une liste détaillée et complète de tous les sites officiels (nationaux et académiques) présentant des ressources pédagogiques.

• Les sites institutionnels

De nombreux sites institutionnels, outre ceux déjà indiqués, proposent une ingénierie pédagogique et une documentation destinées à faciliter la mise en œuvre des programmes et aider à la préparation des leçons.

Le plus important d'entre eux, incontournable, est désormais le portail national histoire-géographie éducation civique, consultable à l'adresse :

<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/> qui propose toute une gamme de ressources (informations, formations, actualités) actualisées en permanence.

Autres ressources :

EDU'Bases histoire-géographie (on y accède par *Eduscol*) qui assure également la diffusion de scénarios pédagogiques non-Tice, des présentations sur les nouveaux thèmes des programmes, des propositions d'exercices méthodologiques pour préparer les examens.

Le site de La documentation française : www.ladocumentationfrancaise.fr qui publie des dossiers téléchargeables concernant l'actualité politique, économique et sociale.

Le site de référence en géographie : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>

Le portail de la Datar (cartothèque) : www.territoires.gouv.fr

Le site des Archives nationales : www.archivesdefrance.culture.gouv.fr met en ligne l'ensemble des collections patrimoniales françaises numérisées (important, notamment pour l'enseignement de l'histoire des arts).

Le portail national dédié à l'éducation au développement durable : www.crdp-amiens.fr

Le portail national des ressources pédagogiques et patrimoniales de la défense (très utile en histoire, éducation civique et ECJS) : www.defense.gouv.fr/educadef/

Le portail du Mémorial de la Shoah qui offre de nombreuses pistes pédagogiques concernant l'enseignement du génocide juif : www.enseigner-histoire-shoah.org

Le portail national des ressources administratives et judiciaires : <http://service-public.fr> qui propose les textes de référence de la Justice et des grandes institutions.

Le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/index_fr.htm publie une abondante documentation très utile notamment en géographie.

Les sites du **festival de Blois** : www.rdv-histoire.com et de **Saint-Dié** : www.cndp.fr/fig-st-die/

Au-delà de ces quelques exemples majeurs, il faut savoir que toutes les grandes institutions nationales (ministères, INSEE, INED, ONF, etc.) et internationales (ONU, ONICEF, Banque mondiale, etc.) mais aussi universitaires (ainsi Sciences-Po) sont dotées de sites offrant en libre accès une documentation considérable et mise à jour. Certains parmi eux peuvent être exploités dans le cadre même de la classe.

Par ailleurs, de nombreux sites coopératifs ou personnels publient bon nombre de documents et de séquences pédagogiques. Ces sites sont privés et n'engagent que leurs auteurs.

→ **Langues vivantes**

Site disciplinaire : <http://www.langues.ac-versailles.fr/>
(voir fichiers ressources fournis : LVE, allemand)

→ **Lettres**

Site disciplinaire : <http://www.lettres.ac-versailles.fr/>

→ **Mathématiques**

Site disciplinaire : <http://euler.ac-versailles.fr/>

En particulier :

- un lexique avec des définitions et des propriétés correctement rédigées : <http://euler.ac-versailles.fr/baseeuler/lexique/lexique.jsp> ;

- plus de 4 000 ressources classées par thèmes, niveaux d'enseignement et types : http://euler.ac-versailles.fr/baseeuler/recherche_fiche.jsp ;

Tous les textes officiels utiles (programmes, documents ressources pour faire la classe, textes sur les examens) : http://euler.ac-versailles.fr/webMathematica/textes_officiels/index.htm

→ **Philosophie**

Site disciplinaire : <http://www.philosophie.ac-versailles.fr/>

→ **Sciences Économiques et Sociales**

Site disciplinaire : <http://www.ses.ac-versailles.fr/index.php>

Pour accéder à la partie dédiée, un identifiant et un mot de passe sont nécessaires : se renseigner auprès d'enseignants de SES de l'établissement.

Le portail des sciences économiques et sociales proposé par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et École Normale Supérieure de Lyon (ENS de Lyon) : <http://ses.ens-lyon.fr/>. Ce portail propose un ensemble d'informations, de ressources scientifiques et d'outils pour les professeurs de sciences économiques et sociales. Le site SES-ENS a pour objet de leur fournir un contenu disciplinaire pour actualiser et poursuivre leur formation.

Le lien ci-dessous, ouvre la page qui renvoie à des liens vers des sites faisant vivre notre discipline ou proposant des ressources pédagogiques utiles pour l'enseignement des SES : les principaux sites nationaux ; les sites académiques ; les sites d'enseignants.

http://ses.ens-lyon.fr/ressources-pour-la-classe-34131.kjsp?RH=SES_04

→ **Sciences et Techniques Médico-Sociales, Biotechnologie**

Site disciplinaire : <http://www.stms.ac-versailles.fr/>

Réseau national de ressources en sciences médico-sociales (RNRSMS) : <http://rnrsms.ac-creteil.fr/spip/>

Centre de Ressources en Sciences médico-sociales d'Ile-de-France : <http://sms-idf.ac-creteil.fr>

Groupe de Réflexion Informatique et Sciences Médico-Sociales (académie de Créteil) - Utilisation des TICE en sciences médico-sociales : <http://grisms.ac-creteil.fr/>

→ **Sciences physiques et chimiques (SPC)**

Site disciplinaire : <http://www.phychim.ac-versailles.fr/>

→ **Sciences et Vie de le Terre (SVT)**

Site disciplinaire : <http://www.svt.ac-versailles.fr/>

→ **Technologie**

Site disciplinaire : <http://www.technologie.ac-versailles.fr/>

2 - SITES DISCIPLINAIRES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

→ **Arts Plastiques**

Site disciplinaire : <http://www.artsplastiques.ac-versailles.fr/>

Les arts plastiques en LP : <http://www.arts-appliques.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique50>

→ **Maths sciences physiques**

Site disciplinaire : <http://www.mathsciences.ac-versailles.fr/>

Vidéos d'aide à la gestion d'une classe : <http://www.cndp.fr/tenue-de-classe/>

Dossier accueil pour les entrants dans l'académie : <http://www.mathsciences.ac-versailles.fr/SPIP/spip.php?article859>

Dossiers pédagogiques : <http://www.mathsciences.ac-versailles.fr/SPIP/spip.php?page=recherche&recherche=dossiers+d%27accueil>

Scolarisation des élèves en situation de handicap : http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_11166/dispositifs-de-scolarisation-des-eleves-handicapes?hlText=ulis

→ **Économie - Gestion**

La voie professionnelle : http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_49590/la-voie-professionnelle

Relation écoles entreprises : http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/c_5033/relations-ecole-entreprise

Les Périodes de formation en milieu professionnel [PFMP] :

<http://eduscol.education.fr/cid47128/des-periodes-entreprise-obligatoires.html>

Les sections européennes : http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/c_5031/europe-et-international

L'accompagnement personnalisé en lycée professionnel :

<http://eduscol.education.fr/pid23188-cid50318/accompagnement-personnalise-en-baccalaureat-professionnel.html>

<http://www.creg.ac-versailles.fr/spip.php?article572>

Centre de Ressources en économie gestion : <http://www.creg.ac-versailles.fr>

Centre de Ressources pour l'enseignement professionnel en économie gestion :

<http://www.cerpeg.ac-versailles.fr/>

Base nationale des sujets d'examens de l'enseignement professionnel : <http://www.crdp-montpellier.fr/ressources/examens/consultation/types.aspx>

→ **Langues vivantes**

Site disciplinaire : <http://www.langues.ac-versailles.fr/>

Anglais en LP

Ressources et sites particulièrement recommandés aux enseignants

• Ministère de l'Éducation :

<http://www.education.gouv.fr/pid1/accueil.html>

• Eduscol : (*consulter et télécharger les programmes, actualités de l'Éducation Nationale*)

<http://eduscol.education.fr/>

http://media.education.gouv.fr/file/special_2/25/1/langues_vivantes_etrangeres_44251.pdf

• Socle commun :

<http://www.langues.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique14> ;

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/29/MENE0601554D.htm>

<http://www.anglais.ac-versailles.fr/IMG/pdf/Evaluation-grillesDNB.pdf>

• La clef de langues (*dossiers sur des thèmes variés, susceptibles d'être traités en classe*) :

<http://cle.ens-lyon.fr/>

- Emilangues (des séquences pédagogiques en **anglais** pour les sections européennes, mais pas seulement.) :
<http://www.emilangues.education.fr/> ;
- Educnet (ressources pédagogiques numériques pour enseigner avec les technologies de l'information et de la communication.) :
www.educnet.education.fr/
- Anglais dans l'académie de Versailles (intégrant des liens cliquables vers les sites anglais des autres académies, et beaucoup d'autres liens et pistes pédagogiques) :
<http://www.anglais.ac-versailles.fr/>
- Le British Council (en particulier pour les niveaux A1/A2, mais pas exclusivement)
<http://learnenglishkids.britishcouncil.org/en/>
- Pour les professeurs, en lien avec la BBC et le British Council :
<http://www.teachingenglish.org.uk/>
- Pêle-mêle :
<http://www.openenglishweb.org/>
http://news.bbc.co.uk/cbbcnews/hi/newsid_8470000/newsid_8470400/8470431.stm
<http://www.timeforkids.com/TFK/kids/news>

→ **Lettres-Histoire**

Site disciplinaire : <http://www.lettres-histoire.ac-versailles.fr/>

→ **Sciences et Techniques Industrielles (STI)**

Site disciplinaire : <http://www.sti.ac-versailles.fr/>

(Ajout possibles de fichiers électrotechnique + fiches métiers)

→ **Sciences Biologiques Sciences Sociales Appliquées (SBSSA)**

Site disciplinaire : <http://www.sbssa.ac-versailles.fr/>

Entrée dans le métier : <http://www.sbssa.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique83>

V. RESSOURCES : AIDE ET ECOUTE

AIDE AUX PERSONNELS VICTIMES DE VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

Le chef d'établissement joue un rôle important dans l'accompagnement des personnels victimes. Il peut les informer sur l'existence des relais internes et externes à l'Éducation nationale et leur faciliter les contacts.

Au niveau départemental, les personnels victimes de violence en milieu scolaire peuvent contacter le médecin des personnels et l'assistante sociale des personnels.

Au niveau académique, ils peuvent contacter le et/ou la cellule d'écoute anonyme des personnels mise en place par le rectorat.

http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_57721/aide-et-ecoute

08 VICTIMES (<http://www.justice.gouv.fr/aide-aux-victimes-10044/08victimes-12126/>)

Ce numéro destiné aux victimes d'infractions pénales, accessible 7 jours sur 7 de 9 h à 21 h, permet aux victimes d'être écoutées et orientées vers les associations du réseau **INAVEM** (http://www.inavem.org/index.php?option=com_content&view=article&id=52&Itemid=10).

Composer sur le poste téléphonique le **08 puis** les lettres V-I-C-T-I-M-E-S correspondant aux chiffres **8-4-2-8-4-6-3-7**.



VI. DEVELOPPEMENT DES SIGLES

ATOSS : personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

ATL : agent technique de laboratoire

AL : aide de laboratoire

AP : accompagnement personnalisé

BEP : brevet d'études professionnelles

BO – BOEN : bulletin officiel de l'Éducation nationale

CAAEE : centre académique d'aide aux écoles et établissements

CAP : certificat d'aptitude professionnelle

CCF : contrôle en cours de formation

CDI : centre de documentation et d'information

CESC : comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

CFA : centre de formation d'apprentis

CIO : centre d'information et d'orientation

CNDP-SCÉREN : centre national de documentation pédagogique - services, culture, éditions, ressources pour l'Éducation nationale

COP : conseiller d'orientation-psychologue

CPE : conseiller principal d'éducation

CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles

CQP : certificat de qualification professionnelle

CRDP-SCÉREN : centre régional de documentation pédagogique - services, culture, éditions, ressources pour l'Éducation nationale

DPE : division du personnel enseignant

DRONISEP : délégation régionale de l'ONISEP

ECJS : éducation civique, juridique et sociale

EGLS : enseignements généraux liés à la spécialité

EPL : établissement public local d'enseignement

GAIN : groupe d'aide à l'insertion

IA-IPR : inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

IEN-EG : inspecteur de l'Éducation nationale, enseignement général

IEN-ET : inspecteur de l'Éducation nationale, enseignement technique

IDD : itinéraires de découverte

IUT : institut universitaire de technologie

LGT : lycée d'enseignement général et technologique

LP : lycée professionnel

MC : mention complémentaire

MIP : mission des innovations pédagogiques

PAF : programme académique de formation

PEP : poste à exigences particulières

PFMP : période de formation en milieu professionnel

PPCP : projet pluridisciplinaire à caractère professionnel

PPS : projet personnalisé de scolarisation

REP : réseau d'éducation prioritaire

RAR : réseau ambition réussite

SEGPA : section d'éducation générale et professionnelle adaptée

SIEC : service inter académique des examens et concours

SEP : section d'enseignement professionnel

SBSSA : sciences biologiques et sciences sociales appliquées

STI : sciences et techniques industrielles

STMS : sciences et techniques médico-sociales

TICE : technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement

TL : technicien de laboratoire

TPE : travaux personnels encadrés

ULIS : unité locale d'inclusion scolaire

ZEP : zone d'éducation prioritaire

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES

3, boulevard de Lesseps
78017 Versailles cedex

Tél. : 01 30 83 44 44

www.ac-versailles.fr



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

